



FÉDÉRATION DES OFFICIERS DE LA MARINE MARCHANDE

APPEL A LA GREVE de 24 h OU A PARTICIPER AUX RASSEMBLEMENTS le 21 mars 2017

Pour la défense du pavillon français de l'industrie maritime et des emplois dans tous les secteurs maritimes.

Depuis de trop nombreuses années, la France met en œuvre une politique maritime ultra-libérale sur le modèle des pavillons de complaisance. Les armateurs n'ont que l'embaras du choix !

Par cette grève, nous voulons contribuer à :

- Mettre un frein au dumping social et la politique du bas coût (low cost)
- Gagner des emplois pérennes dans tous les secteurs maritimes
- Améliorer les conditions de vie et de travail
- Avoir des contreparties en emploi et en formation si versement d'aides d'Etat aux armateurs
- Arrêter la politique de régression sociale comme cela se met en place dans certaines compagnies

Cette politique générale de déréglementation s'est accélérée ces dernières années et n'épargne aucun secteur de navigation. Les plans sociaux se sont succédés au long cours, dans le remorquage portuaire et dans le transport à passagers.

Il devient urgent de :

- Imposer le pavillon français 1^{er} registre à toutes les compagnies françaises au cabotage national
- Ne pas brader le régime social des marins

Nous attendons la mise en place d'une vraie filière industrielle maritime afin d'insuffler enfin une véritable politique de développement industriel qui profitera à terme à l'ensemble de la filière maritime.

Par conséquent, au moment où le gouvernement et tous les partis républicains, s'accordent à dire qu'il faut tout faire pour défendre l'emploi français en réindustrialisant le pays et en luttant contre le dumping social et fiscal, il est grand temps que les paroles des élus de la République Française et non de Bruxelles, se transforment en actes au service de l'intérêt général.

EN CONSEQUENCE :

LA FOMM UGICT CGT APPELLE A UNE GREVE DE 24 HEURES OU A PARTICIPER AUX RASSEMBLEMENTS DANS TOUS LES SECTEURS DU TRANSPORT MARITIME : Le 21 mars 2017

Le Havre, le 13 mars 2017

Jean-Philippe CHATEIL

Secrétaire général de la FOMM UGICT CGT

IMPORTANT : chaque syndicat devra **établir le cas échéant son propre préavis de grève** pour les secteurs qui le concernent. Chaque syndicat décidera des modalités d'actions qui jugent nécessaire. Attention **au préavis de 5 jours francs.**

Depuis 1894, plus d'un siècle voué à la défense de la profession